

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

NATIONAL HIGHER SCHOOL FOR
HYDRAULICS

"The MujahidAbdellah ARBAOUI"



المدرسة الوطنية العليا للري

"المجاهد عبد الله عرباوي"

ⵎⴰⵔⵓⵏ ⵙⵉⵎⵓⵔ ⵙⵉⵎⵓⵔ ⵙⵉⵎⵓⵔ ⵙⵉⵎⵓⵔ ⵙⵉⵎⵓⵔ

قسم التكوين القاعدي

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

De la commission du concours d'accès au second cycle de L'E.N.S.H sur épreuve écrite, au titre de l'année universitaire 2025/2026

Le Dimanche 14 Juin 2026 à 14h00 au niveau de la direction

L'An deux mille-vingt-Six et le quatorze (14) du mois de Juin, une réunion de la commission du concours d'accès au second cycle de l'ENSH s'est tenue, afin de fixer les épreuves écrites (matières et pondérations) du concours d'accès au second cycle de l'ENSH prévu **le Mardi 07 juillet 2026**.

Ordre du jour : Les épreuves écrites du concours d'accès au second cycle du **Mardi 07 juillet 2026** (Modules et Pondération).

La séance fut ouverte à 14h00 par Monsieur le directeur, président de la commission du concours. Après la présentation de l'ordre du jour. Les membres de la commission se sont mis d'accord sur le déroulement du concours et ont convenu sur le fait d'organiser le concours en deux épreuves écrites principales, chacune ayant deux matières comme c'est représenté sur le tableau suivant :

| Epreuve | Matière | Barème | Durée | Horaires | Coefficient |
|-----------|--|--------|-------|-------------|-------------|
| Epreuve 1 | Analyse mathématique (3 et 4) durée (01h15) | 12/20 | 02h00 | 09h30-11h30 | 1 |
| | Analyse numérique (1 et 2) durée (45min) | 08/20 | | | |
| Epreuve 2 | Physique (3 et 4) durée (01h15) | 12/20 | 02h00 | 13h00-15h00 | 1 |
| | Chimie (3 et 4) durée (45min) | 08/20 | | | |



- 1- Le sujet doit tenir compte de la totalité du programme de la 2^{ème} année de la formation de base.
- 2- Le sujet doit être établi en deux langues (**Anglais et Français**)
- 3- Les corrigés types doivent être détaillés et ne comportent aucune erreur.
- 4- Les sujets par matière doivent être d'une durée raisonnable.
- 5- Les sujets ainsi confectionnés et leurs corrigés type seront mis dans des enveloppes séparées sous scellées et anonymes. Chaque enveloppe portera les informations suivantes sans aucune autre mention :
 - Le domaine,
 - La mention « sujet » ou « corrigé type »
 - La matière

Conditions de participation au concours sur épreuve écrite : Arrêté N°778 du 10 Juin 2026, Art. 09, 10, 11 et 12 :

Un concours sur épreuve(s) écrite(s), réservés au « 20% des places pédagogiques restantes en première année du second cycle ». Ce concours est ouvert aux :

- Candidats ayant accompli avec succès les deux (02) années de la formation de base de l'année en cours à l'école nationale supérieures de l'hydraulique et **non retenus au concours d'accès sur titre de cette même école.**
- Candidats ayant accompli avec succès les deux (02) années de la formation de base de l'année en cours, dans **une autre école supérieure relevant du domaine ST.**
- Candidats ayant accompli avec succès les deux (02) années de la formation de base et qui ont été **réorientés vers l'université ou centre universitaire durant l'année universitaire précédente (2024/2025).**
- Candidats des universités ou centre universitaires ayant accompli avec succès, à la date du concours, au moins deux années d'études universitaires et **sans aucun échec de scolarité (sans aucun redoublement)**, dans le domaine de formation ST et sur **étude de dossier.**

Les candidats issus des autres écoles supérieures, des universités et des centres universitaires désirant postuler au concours sur épreuves écrites doivent déposer leur dossier de candidature via la plateforme de l'école. Ces derniers **doivent confirmer leurs inscriptions trois (03) jours avant la date du concours.**

N'est pas admis à concourir :

- Tout étudiant issu des écoles supérieures, des universités et des centres universitaires ayant déjà été admis à un concours ;
- Tout étudiant ayant rejoint le second cycle d'une école supérieures à l'issue de sa réussite au concours ;

La séance fut levée à quinze heures trente (15h30).

